



Comité de vigilance – Lieu d’enfouissement technique (LET) de  
L’Ascension-de-Notre-Seigneur

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ

Tenue le 12 octobre 2018 à 13 h 30, à L’Ascension-de-Notre-Seigneur

**Présences :**

**M. Égilde Dufour**, membre du conseil d’administration du Conseil régional de l’environnement et du développement durable, représentant d’un organisme régional voué à la protection de l’environnement

**M. Gérald Tremblay**, représentant des citoyens qui habitent le voisinage du LET

**M. Paul Maltais**, représentant des citoyens de L’Ascension-de-Notre-Seigneur

**M. Réal Côté**, maire d’Hébertville-Station, représentant de la MRC où est situé le lieu d’enfouissement technique (LET)

**M. Guy Ouellet**, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l’exploitant/propriétaire

**M. Michel Harvey**, représentant de la municipalité de L’Ascension-de-Notre-Seigneur, en remplacement de M. Louis Ouellet

**Personnes-ressources :**

**M. Dominic Simard**, responsable des lieux d’enfouissement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Mme Camille Boily-Maltais**, secrétaire du comité, agente aux communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**M. Jonathan Ste-Croix**, directeur des opérations, infrastructures et équipements de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Absences :**

**M. André Paradis**, président du Conseil d’administration de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l’exploitant/propriétaire

**M. Louis Ouellet**, maire de L’Ascension-de-Notre-Seigneur, représentant de la municipalité où est situé le lieu d’enfouissement technique (LET), dorénavant remplacé par M. Michel Harvey

**M. Claude Duchesne**, président de l’Association des riverains 2000

## 1. Mot de bienvenue

M. Guy Ouellet souhaite la bienvenue aux membres du comité.

## 2. Lecture de l'ordre du jour

M. Guy Ouellet annonce au comité que M. Michel Harvey représentera dorénavant la municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur pour tous les comités de vigilance à venir en remplacement de M. Louis Ouellet. M. Ouellet fait ensuite la lecture de l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2017
4. Présentation du rapport annuel 2017
  - Suivi des opérations de post-fermeture et de traitement des eaux
5. Suivi des opérations
6. Dépôt du rapport d'activités 2017 de la Régie
7. Varia
8. Levée de l'assemblée

## 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 15 juin 2017

M. Ouellet fait la lecture du dernier procès-verbal. M. Harvey réaffirme la position de la municipalité concernant le transfert de lixiviat aux installations de L'Ascension-de-Notre-Seigneur. Certains commentaires suivent le procès-verbal.

## 4. Présentation du rapport annuel 2017

M. Simard fait la présentation du rapport annuel.



## **Matières résiduelles et matériaux de recouvrement**

En 2017, le site d'enfouissement n'a reçu aucune matière résiduelle puisqu'il a été fermé définitivement en 2014.



## **Suivi environnemental**

Le traitement des eaux du LET s'est poursuivi pendant la majorité de l'année. Le procédé de traitement a été démarré en mars 2017 avec l'installation d'une recirculation pour permettre un bon démarrage du SMBR.

Le transfert de lixiviat provenant du LET d'Hébertville-Station s'est effectué du 14 au 23 mars 2017 inclusivement. Le volume transféré au LET de L'Ascension-de-Notre-Seigneur est de 2 460 m<sup>3</sup>.

## **Suivi du traitement du lixiviat du LET**

Au total, un volume de 5 738 m<sup>3</sup> a été pompé à partir des cellules d'enfouissement vers le bassin d'emmagasinement (#2). Un volume de 12 953 m<sup>3</sup> de lixiviat a été traité en 2017. Certaines variations dans les débits du niveau secondaire et primaire ont été constatées. Celles-ci provenaient d'un problème avec une pompe. En date d'aujourd'hui, le volume du bassin est de 9 000 m<sup>3</sup>.

## **Normes de rejet effluent**

Le 15 mai et le 5 juin, un problème technique avec nos réactifs a créé un dépassement de la norme d'azote ammoniacal. Nos résultats « maison », qui normalement sont semblables aux résultats du laboratoire, nous indiquaient que la norme était respectée. Les lits de tourbe ont alors été mis en fonction rapidement afin de reprendre le traitement. L'évènement du 15 mai a causé un dépassement de la moyenne mensuelle d'azote ammoniacal en mai. En tout temps, des rapports d'évènements sont acheminés au Ministère.

M. Dufour demande à quel moment le substrat de tourbe qui constitue les lits de tourbe doit être changé? M. Simard répond qu'après 4 ans, il est nécessaire d'effectuer le changement.

### **Suivi des eaux superficielles**

Les points de suivi des eaux superficielles n'ont pu être échantillonnés en 2017 parce que les fossés sont demeurés toujours secs. Le sol est composé de sable et il n'y a pas d'eau qui s'y accumule. Les eaux de la phase 2 sont suivies de près, par analyse, afin de les rejeter à l'extérieur de l'enceinte. Une vanne est installée afin de contrôler l'ouverture et la fermeture du rejet.

M. Harvey demande s'il y a des risques de contamination pour le ruisseau qui longe le site. M. Simard répond qu'il n'y a pas d'impact, car les normes de rejet sont respectées.

M. Dufour demande s'il y a une grande quantité de phosphore dans l'eau. M. Simard répond que dans les eaux du LET, l'apport en phosphore est très bas, que nous devons même en ajouter pour permettre le traitement et être dans les normes.

### **Suivi des biogaz**

La firme Tetra Tech a procédé à la mesure des émissions de méthane à la surface du LET. Seulement 4 lectures sur 578 ont montré un dépassement et se situent dans les conduites de nettoyage existantes. Le personnel de la Régie a procédé au resserrement des boulons sur les brides afin de corriger la situation.

M. Dufour demande pourquoi *Arbec* résilie son contrat de valorisation des biogaz avec la Régie. M. Ste-Croix mentionne que la quantité de biogaz générée n'est pas constante et qu'elle est en décroissance. M. Dufour demande s'il n'y a pas d'autre alternative, les gaz devront-ils être brûlés? M. Ste-Croix répond que oui, selon les normes, les gaz du LET doivent absolument être brûlés s'ils ne sont pas valorisés.

M. Ouellet mentionne qu'ils auront de nouvelles données sur la torchère l'année prochaine et que la Régie est ouverte aux projets pour valoriser ses biogaz, car c'est plus écologique et plus simple ainsi.

### **Suivi des eaux souterraines**

Le suivi de la qualité des eaux souterraines du LET est effectué à partir de huit puits d'observation. Les piézomètres englobent le site et les zones d'enfouissement. La campagne d'échantillonnage des eaux souterraines s'effectue trois fois par année. Tel que discuté auparavant, certains dépassements ont été constatés dans les piézomètres situés en périphérie des cellules, à l'intérieur de la phase 2 du site. Également, certains dépassements plus ponctuels ont été constatés dans les piézomètres en périphérie des bassins de traitement. En juillet 2017, la Régie a déposé un plan d'intervention au Ministère afin de résoudre la problématique des eaux souterraines à l'intérieur de la phase 2 du LES.

## **Conclusion**

Le traitement du lixiviat a été réalisé en 2017 avec la combinaison du SMBR et des lits de tourbe. Le système de chauffage de l'eau de procédé nous a permis de réaliser les objectifs.

M. Harvey demande pourquoi le sable situé dans le banc d'emprunt au nord du site est de couleur brunâtre/orangée. M. Simard répond qu'ils n'y sont pas allés récemment. M. Ste-Croix ajoute qu'à la fin de chaque exploitation du banc d'emprunt, il y a eu remise en place de la terre végétale et reboisement en partenariat avec la MRC. Il est possible que ce soit la nappe phréatique, particulièrement si l'observation a été faite au printemps. M. Simard acquiesce et mentionne que les eaux du LES qui contiennent beaucoup de fer, en seraient probablement la cause. Il explique également qu'il n'y a plus de matières organiques à traiter dans ce secteur et que les eaux du LET ne sont pas en cause. M. Harvey mentionne qu'il serait bon d'aller examiner l'endroit.

## **5. Suivi des opérations**

M. Ste-Croix explique certains projets pour 2018 et 2019 au LET. D'abord, tel que discuté plutôt, *Arbec* résilie son contrat de valorisation des biogaz avec la Régie puisque la quantité de biogaz générée n'est pas constante et qu'elle est en décroissance. Des pourparlers sont en cours pour permettre une transition harmonieuse des équipements et des opérations entre *Arbec* et la Régie. Aussi, certaines discussions sont en cours avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour mettre en place une infrastructure afin de régler de manière permanente les eaux de la phase 2 reliées au LES. Les travaux devraient se faire en 2019.

## **6. Dépôt du rapport d'activités 2017 de la Régie**

M. Ouellet fait une courte présentation du rapport annuel 2017 de la Régie des matières résiduelles (communications, programmes, services, opérations, ressources humaines, états financiers, etc.). Ensuite, il distribue une copie du rapport à tous les membres du comité.

## **7. Varia**

Aucun sujet n'a été émis.

## **8. Levée de la rencontre**

L'assemblée est levée à 15 h 00.